



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

N°63-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	<b>FINANCES</b> Avenant n° 1 - Lots 2 et 8 Avenants n°2 - Lots 2 et 6 Marché adapté « Extension réhabilitation de l'école publique Les Marronniers »
Présents	17	
Votants	18	

◇ Convocation du 6 novembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.  
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Annie CHEVAL

Procuration : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Bénédicte LECERF-CARCOUËT a été désignée secrétaire de séance.

Lionel TRIVIERE présente au Conseil Municipal des avenants concernant les lots n°2 - 6 et 8 du marché adapté « extension-réhabilitation de l'école publique » :

N° Lot	Titulaire	Montant HT Initial	Avenant			
			N°	Objet	Montant HT	Evolution
2 – Gros Œuvre	ABTP	122 335,72	1	Reprise EP	3 285,68	2,69%
2 – Gros Oeuvre	ABTP	122 335,72	2	moins value	- 7 621,00	- 3,54 %
6 – Occultation	GRIMOUX	12 342,90	2	télécommande	177,50	1,44 %
8 – Cloisons sèches	LEDUC	71 954,14	1	Isolation + coffre	587,81	0,82 %

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide les avenants n°1 des lots n° 2 et 8,
- valide les avenants n°2 des lots n°2 et 6
- modifie le plan de financement en conséquence,
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme, le 16 novembre 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

N°64-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
Présents	17	Avis sur Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale
Votants	18	

◇ Convocation du 6 novembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.  
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Annie CHEVAL

Procuration : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Bénédicte LECERF-CARCOUËT a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire présente aux conseillers le projet de SDCI (Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale) proposé par Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Elle retrace l'ensemble des délibérations prises par la commune et par la C.C.R.N (Communauté de Communes de la Région de Nozay), lors d'une précédente consultation sur le SDCI ainsi que sur la transformation du Pays de Châteaubriant en PETR et la demande de la CCRN de se retirer du périmètre du SCOT actuel pour rejoindre le périmètre du SCOT métropolitain.

Elle rappelle les arguments développés par la CCRN en faveur de son rapprochement de la CCRB (Communauté de Communes du Pays de Blain) :

- l'appartenance de la CCRN à l'aire urbaine nantaise et non à celle du Pays de Châteaubriant,
- un partenariat avec le Pays de Châteaubriant pour élaborer un SCOT resté sans évolution depuis 2009,
- une véritable cohérence territoriale qui s'affirme avec les intercommunalités du Pôle métropolitain : SMCNA, Pays Touristique, mission instruction droit des sols et SCIC Bois Energie départementale avec les Communautés de communes du Pays de Blain et la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres ; une candidature commune pour le programme LEADER 2014-2020 avec les Communautés de communes du Pays de Blain, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres et de Loire et Sillon.
- les enjeux communs entre la CCRN et la CCRB en matière d'emploi, agriculture, enfance - jeunesse, accompagnement du vieillissement de la population et du handicap, sport, etc...

Elle rappelle que le Préfet propose la fusion des communautés de communes de DERVAL (CCSD) et de la Région de Nozay ainsi que la position du Président de la CCSD qui proposerait une fusion entre la CCSD avec la Communauté de Communes du Castelbriantais (CCC).

.../...

Après débat avec les conseillers, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les questions suivantes :

- Etes-vous favorables au projet de SDCI en ce qu'il propose la fusion des communautés de communes de la Région de Nozay et de Derval ?
- A défaut d'une autre fusion à court terme, souhaitez-vous maintenir la CCRN dans son périmètre actuel, tout en poursuivant et développant les partenariats avec les intercommunalités situées au sud du territoire ?

Après délibération (vote par bulletin secret), le Conseil décide :

- De refuser le projet de SDCI tel qu'il propose la fusion des communautés de communes de la Région de Nozay et de Derval (17 votes contre la fusion, 1 vote pour)
- De maintenir la CCRN dans son périmètre actuel, tout en poursuivant et développant les partenariats avec les intercommunalités situées au sud du territoire (18 votes pour).

Pour extrait conforme, le 23 novembre 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

N°65-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	<b>FINANCES</b>
Présents	17	Décision Modificative de crédits n°2
Votants	18	Budget commune

◇ Convocation du 6 novembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.  
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Annie CHEVAL

Procuration : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Bénédicte LECERF-CARCOUËT a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une décision modificative de crédits (DM n°2) portant sur la section d'investissement du budget commune :

### *Section d'investissement :*

Opération	Article	Objet	Dépenses	Recettes
149	2188	Autre immobilisations restaurant scolaire	1 110	
172	2313	Travaux École	- 1 110	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT :</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte cette décision modificative de crédits.

Pour extrait conforme, le 16 novembre 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

N°66-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
Présents	17	Conventions de mise à disposition de matériel mutualisé (matériel de désherbage)
Votants	18	

◇ Convocation du 6 novembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.  
Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Annie CHEVAL

Procuration : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Bénédicte LECERF-CARCOUËT a été désignée secrétaire de séance.

Lionel TRIVIERE expose au Conseil Municipal que le matériel de désherbage mutualisé entre différentes communes de la CCRN est à disposition des services techniques utilisateurs.

En vue de définir les modalités pratiques de cette mise à disposition, les communes ont prévu des conventions de mise à disposition :

- entre la commune de PUCEUL et les communes d'ABBARETZ, TREFFIEUX, VAY et LA GRIGONNAIS pour la balayeuse de voirie,
- entre la commune de VAY et les communes d'ABBARETZ, TREFFIEUX, PUCEUL et LA GRIGONNAIS pour la désherbeuse automotrice,
- entre la commune de LA GRIGONNAIS et la commune de PUCEUL pour la bineuse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ces conventions.

Pour extrait conforme, le 16 novembre 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

N°67-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	<b>FINANCES</b> Admissions en non-valeur (Budget commune et Budget commerce)
Présents	17	
Votants	18	

◇ Convocation du 6 novembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.  
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Annie CHEVAL

Procuration : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Bénédicte LECERF-CARCOUËT a été désignée secrétaire de séance.

Sur proposition de Mme la Trésorière de DERVAL,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

Pour le budget commerce :

Exercice 2013 T 2 pour 0,20 €

Pour la commune :

Exercice 2006 T 31 pour 155,75 €

Exercice 2013 R 1-3, R 5-9, R 5-35 pour 14 €

Exercice 2014 R 2-30, T 183, T 436, T 437 pour 10,23 €

Exercice 2015 R 1-41, R 3-134, R 4-181, R 5-329, R 7-485, R 7-488 pour 12,96 €

Le montant total des titres de recettes s'élève à 192,94 €

Les crédits sont inscrits aux BP 2015 du commerce et de la commune.

Pour extrait conforme, le 16 novembre 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

N°68-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	<b>FINANCES</b>
Présents	17	Demande de participation au déficit du restaurant scolaire de Nozay
Votants	18	

◇ Convocation du 6 novembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.  
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Annie CHEVAL

Procuration : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Bénédicte LECERF-CARCOUËT a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Mairie de Nozay sollicitant la prise en charge du déficit du restaurant scolaire de Nozay pour 1,09 € par repas et par enfant de la commune soit 408,75 € pour 4 enfants scolarisés au titre de l'année scolaire 2014-2015.

Le Conseil Municipal réitère sa décision prise lors de sa séance du 12 décembre 2014 et accepte de prendre en charge le déficit du restaurant scolaire de Nozay, pour un élève domicilié dans la commune et scolarisé en CLIS.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte de verser une participation de 143,88 € à la commune de Nozay.

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

N°69-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	<b>FINANCES</b>
Présents	17	Participation aux frais de classe de découverte Ecole publique de Nozay
Votants	18	

◇ Convocation du 6 novembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.  
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Annie CHEVAL

Procuration : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Bénédicte LECERF-CARCOUËT a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture d'une demande de l'école élémentaire de La Pierre Bleue de Nozay sollicitant une participation pour les frais liés au départ en classe de découverte d'un élève domicilié sur la commune et scolarisé en CLIS.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte de verser une participation de 60 € à l'Ecole de La Pierre Bleue de Nozay. Ce montant correspond au montant alloué par élève aux frais liés à la classe de découverte de l'école publique de LA GRIGONNAIS.

Les crédits sont inscrits au BP 2015 - article 6574

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

N°70-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	<b>FINANCES</b>
Présents	17	Prestations Informatiques Marché adapté - Choix du prestataire
Votants	18	

◇ Convocation du 6 novembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.  
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Annie CHEVAL

Procuration : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Bénédicte LECERF-CARCOUËT a été désignée secrétaire de séance.

Gwénaél CRAHES rappelle au Conseil Municipal la procédure de consultation menée sous la forme de marché adapté pour le choix de l'entreprise en charge des prestations de services informatiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cinq entreprises ont présenté une offre avant la date limite de dépôt des offres. Toutes les offres ont été analysées par une commission.

Après affectation des notes selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation et après présentation de la grille d'analyse, il propose de retenir l'entreprise PROSELIS (CAMPBON) pour un contrat d'infogérance de 4 752,17 € HT par an sur une durée de 3 ans. L'option « sauvegarde des données » proposée est retenue.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, retient la candidature de l'entreprise PROSELIS et autorise Madame le Maire à signer le marché adapté.

Les crédits seront prévus au BP 2016 - article 6156

Pour extrait conforme, le 25 novembre 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

N°71-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
Présents	17	Convention de mutualisation avec la Communauté de Communes de la Région de Nozay
Votants	18	Avenant n° 2

◇ Convocation du 6 novembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.  
Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Annie CHEVAL

Procuration : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Bénédicte LECERF-CARCOUËT a été désignée secrétaire de séance.

Monique JAMIN présente l'avenant n°2 à la convention de mutualisation de juillet 2012 relative à la mise en place d'un service commun fonctionnel en administration générale.

Cet avenant concerne les modalités de prise en charge par les collectivités de Puceul et Nozay d'un agent de la Communauté de Communes de la Région de Nozay, mutualisé sur un emploi au service « Ressources Humaines ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

Pour extrait conforme, le 16 novembre 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE**

**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015**

**N°72-2015**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>		<b>OBJET</b>
En exercice	18	<b>URBANISME</b>
Présents	17	Vente d'une partie du chemin rural n°21 à Bernigaud
Votants	18	

◇ Convocation du 6 novembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.  
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Annie CHEVAL

Procuration : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Bénédicte LECERF-CARCOUËT a été désignée secrétaire de séance.

Monique JAMIN présente une demande d'un administré souhaitant vendre sa propriété (parcelles M 367, M 788 et M 841). Cette propriété est traversée du chemin rural n°21 situé à Bernigaud, qui ne dessert aucune autre habitation. La surface de ce chemin est estimée à 161 m<sup>2</sup>.

La cession de ce chemin ne sera effective qu'après les formalités administratives liées à l'enquête publique.

Dans l'attente, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la cession de ce chemin au prix forfaitaire de 100 € + 0,30 € le m<sup>2</sup>. Il rappelle que les frais de bornage et d'acte seront à la charge du (ou des acquéreurs).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tout acte à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait conforme, le 24 novembre 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

N°73-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	<b>URBANISME</b>
Présents	17	Instauration de frais administratifs liés à la cession de chemins
Votants	18	

◇ Convocation du 6 novembre 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.  
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah MELISSON, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Annie CHEVAL

Procuration : Annie CHEVAL donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Bénédicte LECERF-CARCOUËT a été désignée secrétaire de séance.

Monique JAMIN précise que plusieurs riverains sollicitent l'acquisition de chemins qui ne présentent plus d'intérêt général. Un recensement de ces différentes demandes sera mené pour qu'une enquête publique puisse être organisée, regroupant ainsi plusieurs dossiers.

Le coût d'une enquête publique et les frais administratifs liés à ces cessions de chemin sont conséquents.

Madame le Maire propose d'instituer un forfait de 100 € lié à la cession d'un chemin pour couvrir en partie ces frais.

Ce forfait dit « frais administratifs » sera dû à la commune par l'acquéreur lors de la signature de l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, instaure ce forfait de « frais administratifs » de 100 € par cession de chemin.

Pour extrait conforme, le 23 novembre 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**